**37ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(18-29 janvier 2021)**

**Liban**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 18 janvier 2021 (après-midi)

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation du Liban.

Malgré la ratification de nombreuses conventions, la situation des droits de l’Homme au Liban doit encore être améliorée. La France invite les autorités à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Garantir l’indépendance de la justice, notamment en adoptant une loi à cette fin, et lutter contre l’impunité, en menant à son terme une enquête indépendante et crédible sur les causes et les responsabilités dans l’explosion du 4 août 2020 ;

2- Lutter contre le harcèlement et l’intimidation des journalistes, personnes LGBTI et défenseurs des droits de l’Homme, et assurer le strict respect du droit à manifester pacifiquement ;

3- Favoriser l’accès aux moyens de subsistance et améliorer les conditions de vie des réfugiés syriens et palestiniens ;

4- Garantir l’égalité femmes-hommes et permettre aux femmes de transmettre la nationalité libanaise à leurs enfants ;

5- Abolir *de jure* la peine de mort ;

6- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Statut de Rome.

Je vous remercie./.